



**Résultats des votes**  
**Assemblées Générales d'Eurotunnel SA et d'Eurotunnel P.L.C.**  
**du 27 juillet 2007**

**Assemblée générale ordinaire d'Eurotunnel SA**

<b>Résolutions</b>	<b>Titre</b>	<b>Vote favorable %</b>	<b>Vote contre %</b>
Résolution n° 1	<b>Approbation des comptes annuels</b> de la société arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 1 336 163 523 €.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 2	<b>Affectation du résultat de l'exercice 2005 -</b> Report à nouveau de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élevant à 1 336 163 523 € ; L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions légales, que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 3	<b>Approbation des comptes combinés</b> du groupe arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 2 808 128 146 €.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 4	<b>Conventions réglementées pour 2005</b> (visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce).	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 5	<b>Approbation des comptes annuels</b> de la Société arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 117 613 228 €.	> 99,9 %	< 0,1 %

Résolution n° 6	<b>Affectation du résultat de l'exercice 2006</b> - Report à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élevant à 117 613 228 € ; L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions légales, que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 7	<b>Approbation des comptes combinés</b> du groupe arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 204 011 226 €.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 8	<b>Conventions réglementées pour 2006</b> (visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce).	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 9	Ratification de la cooptation de <b>Madame Colette Neuville</b> en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Hervé Huas, administrateur démissionnaire.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 10	Ratification de la cooptation de <b>Monsieur Pierre Bilger</b> en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Louis Raymond, administrateur démissionnaire.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 11	Renouvellement du mandat d'administrateur de <b>Monsieur Jacques Gounon</b> pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n° 12	Renouvellement du mandat d'administrateur de <b>Madame Colette Neuville</b> pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.	> 99,9 %	< 0,1 %

Résolution n°13	Renouvellement du mandat d'administrateur de <b>l'Association de Défense des Actionnaires d'Eurotunnel</b> , (ADACTE) pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°14	Renouvellement du mandat de <b>Pierre Bilger</b> pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°15	Renouvellement du mandat d'administrateur de <b>Monsieur Robert Rochefort</b> pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°16	Renouvellement du mandat d'administrateur de <b>Monsieur Henri Rouanet</b> pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.	> 99,9 %	< 0,1 %

### Assemblée générale extraordinaire d'Eurotunnel SA

Résolution n°17	<b>Modification de la limite d'âge.</b> L'assemblée générale décide que le nombre d'administrateurs âgés de <b>plus de 75 ans</b> , ne pourra dépasser le <b>tiers des administrateurs en exercice</b> . L'administrateur concerné le plus âgé étant réputé démissionnaire d'office et modification en conséquence <b>l'article 16-2 des statuts de la Société</b> .	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°18	<b>Pouvoirs</b>	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°19	<b>Changement de la dénomination sociale</b> de la société qui s'appellera désormais <b>TNU SA</b> et modification en conséquence de l'article 3 des statuts de la société.	> 99,9 %	< 0,1 %

## Assemblée générale annuelle d'Eurotunnel P.L.C.

Résolution n°1	<b>Présentation du rapport des administrateurs et des comptes de la Société</b> pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes y afférent.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°2	<b>Approuver le rapport sur la rémunération</b> des administrateurs tel qu'il figure dans les comptes et rapports annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 (pages 30 à 32 des comptes annuels 2005).	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°3	<b>Présentation du rapport des administrateurs et des comptes de la Société</b> pour l'exercice clos au 31 décembre 2006, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes y afférent.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°4	<b>Approuver le rapport sur la rémunération</b> des administrateurs tel qu'il figure dans les comptes et rapports annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 (pages 29 et 30 des comptes annuels 2006).	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°5	Sur recommandation des administrateurs, élire <b>Madame Colette Neuville</b> qui, ayant été nommée par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale de la Société le 17 juin 2005, est démissionnaire comme le prévoient les statuts de la Société.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°6	Sur recommandation des administrateurs, élire <b>Monsieur Timothy Yeo</b> qui, ayant été nommé par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale de la Société le 17 juin 2005, est démissionnaire comme le prévoient les statuts de la Société.	> 99,9 %	< 0,1 %

Résolution n°7	Sur recommandation des administrateurs, réélire <b>Monsieur Jacques Gounon</b> qui est démissionnaire en application de l'article 90 des statuts de la Société.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°8	Sur recommandation des administrateurs, réélire <b>Monsieur Robert Rochefort</b> qui est démissionnaire en application de l'article 90 des statuts de la Société.	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°9	Renouveler le mandat de la <b>société KPMG Audit plc</b> en qualité de commissaires aux comptes de la Société moyennant une rémunération à déterminer par le Conseil d'administration. (Pour information, honoraires 2005: 2 462 000 euros, honoraires 2006: 2 112 000 euros)	> 99,9 %	< 0,1 %
Résolution n°10	<b>Changement de la dénomination sociale</b> de la société qui s'appellera désormais <b>TNU PLC</b> .	> 99,9 %	< 0,1 %